

UN LIBRARY

NOV 13 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
LIMITEE

A/C.1/34/L.15  
9 novembre 1979

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 42 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR  
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Algérie, Argentine, Bangladesh, Chypre, Cuba, Egypte, Ghana, Guyane,  
Indonésie, Jamaïque, Nigéria, Pérou, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka,  
Venezuela, Yougoslavie et Zaïre : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Ayant examiné l'application des recommandations et décisions qu'elle a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

Se félicitant de ce que la dixième session extraordinaire ait fortement stimulé la participation de tous les pays et suscité un certain nombre d'initiatives nouvelles dans le domaine du désarmement,

Notant avec satisfaction que des premiers résultats ont été obtenus dans l'application des recommandations et décisions adoptées à la dixième session extraordinaire, pour ce qui est surtout de la participation active de l'Organisation des Nations Unies et d'une revitalisation considérable de son mécanisme multilatéral de désarmement,

Profondément préoccupée par la course aux armements et l'augmentation inquiétante des dépenses consacrées aux armements,

Notant avec inquiétude que les négociations sur les tâches prioritaires en matière de désarmement n'ont pas encore donné de résultats concrets malgré les multiples appels de l'Assemblée générale,

Constatant que les négociations n'ont pas encore commencé sur un certain nombre de questions traitées à la dixième session extraordinaire,

Résolue à encourager l'adoption de mesures d'urgence afin d'assurer l'application des recommandations et décisions adoptées par les Etats Membres dans le Document final de la dixième session extraordinaire et visant à mettre un terme à la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, et à réaliser le désarmement,

1. Exprime sa profonde préoccupation devant la poursuite de la course aux armements tant nucléaires que classiques et devant l'augmentation constante des budgets militaires, qui ont des conséquences néfastes et constituent une menace toujours plus grave pour la paix et la sécurité internationales, et qui risquent d'entraver le développement des pays, en particulier des pays en développement;

2. Prie instamment tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres grandes puissances militaires, de prendre immédiatement des mesures pour arrêter réellement la course aux armements, l'inverser et réaliser le désarmement et, à cette fin,

a) De n'épargner aucun effort pour faire aboutir les négociations en cours au sein du Comité du désarmement en ce qui concerne la conclusion d'accords internationaux efficaces, conformément aux priorités du Programme d'action de la dixième session extraordinaire;

b) De reprendre ou entreprendre au plus tôt, sur une base bilatérale, régionale ou multilatérale, des négociations concernant les mesures qui ont été unanimement convenues à la dixième session extraordinaire;

3. Invite tous les Etats qui participent, hors du cadre des Nations Unies, à des négociations bilatérales, régionales ou multilatérales sur le désarmement ou la limitation des armements à informer régulièrement l'Assemblée générale des Nations Unies des résultats de ces négociations;

4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session une question intitulée "Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire".